



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Liaison Limoges Paris

Question écrite n° 4080

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur les difficultés rencontrées par la liaison aérienne Limoges-Paris du matin (départ 7 heures, arrivée 8 h 10). Ce vol connaît en effet trois fois sur quatre des retards de l'ordre d'une demi-heure qui seraient dus à un encombrement du couloir aérien « Amboise » et dont les repercussions sont d'ores et déjà très sensibles (le taux de fréquentation ayant diminué de près de 50 p. 100). Il lui demande donc de veiller à ce que des mesures soient prises pour assurer la fiabilité de cette liaison.

Texte de la réponse

Le phénomène souligné par l'honorable parlementaire est assez général. Il résulte de la congestion de l'espace aérien provoquée, en France comme en Europe, par la multiplication du nombre de vols, même si d'autres causes interviennent. Ainsi, le nombre de mouvements contrôlés en France a progressé de 60 p. 100 entre 1985 et 1992. Parallèlement, le trafic s'est de plus en plus concentré dans les mêmes tranches horaires, toute la clientèle voulant partir de province à la même heure et arriver à Paris à la même heure. C'est ainsi que le vol Limoges-Orly du matin (départ 7 heures, arrivée 8 h 10) est en concurrence, à l'arrivée à Orly avec des avions en provenance de l'ouest et du sud-ouest de la France. L'attribution des créneaux de décollage est faite en application de règles strictes, mises au point sur le plan international et qui sont appliquées à tous les vols. Il peut néanmoins arriver, comme cela est le cas à Limoges, que certains vols soient plus particulièrement retardés à cause des caractéristiques de leur programmation. C'est pourquoi les études ont été lancées avec les compagnies aériennes pour tenter d'améliorer la programmation des vols afin d'éviter des retards systématiques sur une ligne. Par ailleurs, une évolution de l'organisation de l'espace aérien est apparue nécessaire ; en particulier, l'aménagement des couloirs aériens les plus fréquentés a été activement recherché. Sur la base des études entreprises, le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme a signé, en mai dernier, avec le ministre d'État, ministre de la Défense un accord-cadre permettant d'améliorer progressivement de nombreux points de passage. Parmi ceux-ci figure « Amboise » qui intéresse directement la liaison Limoges-Paris. Depuis le 22 juillet 1993, un couloir aérien beaucoup plus large que celui qui était autorisé jusqu'à présent peut être utilisé dans cette région. Une amélioration de la ponctualité des vols au départ de Limoges doit donc être observée au cours des prochains mois.

Données clés

Auteur : [M. Rodet Alain](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4080

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2081

Réponse publiée le : 20 septembre 1993, page 3075